



FLASH USD-FO – SITUATION SANITAIRE AUDIO-RÉUNION DU 14 janvier 2021

Une conférence audio sur la situation sanitaire s'est tenue ce jour entre la Direction générale les représentants du personnel.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges.

- Un CTR aura lieu le 8 février au cours duquel l'Administration mettra au vote une version de base des LDG. La DG nous informe que sans cette partie sur les LDG promotions, les cap promotions ne seront pas réalisables en 2021. La proposition de préparer ce sujet en gt le 25 janvier 2021 pour un vote partiel lors du le 8 février 2021 a été proposé aux OS. La notion de mérite, lors de l'étude des dossiers des agents proposés à l'occasion des cap promotions, devrait être maintenue selon les textes ministériels.

Les évolutions significatives concernant l'autre partie des LDG seront reportées en 2022, 2023 et feront ainsi partie des futures réunions qui auront lieu au 2ème semestre 2021.

Les organisations syndicales donneront leur décisions de siéger ou non en gt LDG du 25 janvier après étude des nouveaux documents ldg fournis par l'Administration.

- Concernant l'agenda social, sa communication devrait nous parvenir ce jour.

- Beaucoup d'incertitude place sur le domaine sanitaire. La consolidation des modalités et des techniques de tenue des réunions devra être faite afin que les OS puissent y participer convenablement. Mode présentiel avec une jauge de 6 personnes maximum par salle, selon les normes en vigueur, et préparation des conditions matérielles (salles de visio dans les DI par exemple mises à disposition des agents ne pouvant être présents pour divers motifs). La jauge de 6 personnes est peu compréhensible au regard de la taille des 2 grandes salles de réunion de la DG.

Points sanitaires :

-Demande USD FO de dépister systématiquement au moyen des tests PCR, sans notion de volontariat, tous les stagiaires qui arrivent sur l'école, et étendre cette notion de volontariat de dépistage des stagiaires en retour de week-end. Y aurait-il une possibilité de dépistage des permanents lorsqu'ils le souhaitent ?

Réponse de l'Administration : 224 contrôleurs arrivés sur site. Un permanent ENDLR détecté positif a été mis en quarantaine au retour de congés. Dépistage décevant certes, seul 1/3 des stagiaires se sont présentés. Résultats négatifs pour tous ceux testés. Tests antigéniques pas assez fiables, ainsi passage dorénavant à des tests PCR. ARS recommande vivement des tests pour les stagiaires tous les retours de we. Le protocole est suffisamment strict pour ne pas à avoir à tester les permanents car peu de contacts prolongés avec les stagiaires, selon l'Administration. Le problème demeure surtout pour les stagiaires qui repartent dans leur foyer le we et les contacts éventuels entre stagiaires en dehors du cadre professionnel.

- Favorisation des aménagements horaires et des contraintes dues au couvre-feu, chaque Direction s'adapte en fonction.

- Les nouvelles dispositions (Décret et Circulaire) prévoient : Si agent est positif au test, un arrêt maladie dérogatoire est délivré par l'assurance maladie sans jour de carence (Décret).

Concernant les cas contacts et cas symptomatiques la circulaire le prévoit. Les cas contact entrent dans une nuance qui nécessite la détermination de l'origine du cas contact (circulaire). Nuance dans l'identification des cas contacts par la médecine de prévention et ensuite par l'ARS.

Les cas symptomatiques doivent se faire tester très rapidement et seront, dans l'attente mis en asa. La phase d'arrêt maladie vient à la suite de ce type processus si cela est nécessaire.

Attention : la suppression du jour de carence dans le cas où un agent est positif au covid est bornée au 31 mars 2021.

- Très faible trafic Brexit : dû aux stockages importants et anticipés des marchandises réalisés avant le brexit par l'Angleterre. Les entreprises anglaises sont en cours de préparation interne des process pour effectuer les formalités Brexit (formule de rodage du nouveau dispositif). Processus de tests obligatoires des chauffeurs pour sortir de la Grande-Bretagne.



FORCE OUVRIÈRE

Un seul Eurostar par jour pour le trafic voyageur.

- Pas d'effet en terme d'augmentation de cas et d'isolement à la suite de la période de congés.

- Décret sur les contrôles en frontière : Un Décret du 1^{er} Ministre s'est imposé à nos services douaniers en frontière par l'intermédiaire des Préfets. Les contrôles aux retours des vacances de ski de la Suisse vers la France, depuis mi-décembre avaient été privilégiés. Les Préfets étaient ainsi en capacité de demander aux services douaniers d'effectuer des contrôles conjoints avec ou sans les services de la PAF et de la Gendarmerie. Les Préfets sont, bien entendu, habilités à prendre des mesures de quarantaine dans ce cadre-là. Des contrôles conjoints avec la gendarmerie ont été effectués essentiellement en frontière Franco-Suisse. Le flux de voyageur aurait été très faible.

- DIPA : « Coller au mieux à la situation des agents » pour des missions hors DIPA, ceci sans nécessairement partir sur la base du volontariat. Les OS s'interrogent sur cette situation atypique. Faire effectuer aux agents des allers retours dans un contexte de crise sanitaire était l'option envisagée par l'Administration par l'affectation des agents non loin de chez eux et non à l'autre bout du pays.

Pour FO affirme que volontariat et desiderata doivent être pris en compte dans cette situation novatrice d'affectations des agents restructurés hors DIPA, dans l'attente d'un retour à la normale.

Etat de la réflexion de la DG sur la DIPA: la situation s'impose à tous et la nécessité de redéploiement d'agents aussi. Il n'y aura pas de base de volontariat... Un problème d'équité va se poser. Ré-examen de la situation des personnels déjà redéployés. Le DI DIPA se penche sur ce sujet.

Nous voyons que sur ce sujet, malgré la participation et contributions des OS, notre Administration risque fortement de passer en force. Nous resterons attentif et revendicatif comme d'habitude !

- Brigade des Rousses : 3 cas positifs sur la semaine.

- TPCI et session des contrôleurs 2021 : Réunion de travail avec les formateurs le 18 janvier 2021. Cette réunion portera aussi sur l'organisation de la formation déconcentrée, ainsi que sur les habilitations au niveau régional.

- La charge de travail des services de la FP : Ces services dans les DI avaient déjà une charge de travail significative avant la crise sanitaire. Un réaménagement et un allègement du livret de stage ont été réalisés, celui-ci a été mis à disposition depuis décembre 2020. Il devrait, par sa nouvelle structure et configuration, aider les services à voir leur charge de travail légèrement baisser.

-Droit à la déconnexion : (renvoi des lignes dans le cadre du télétravail) : une solution téléphonique est disponible. Les agents devront en faire la demande auprès des TSI et une information sera mise en place par l'Administration.

BON COURAGE A TOUTES ET A TOUS ET PRENEZ SOIN DE VOUS

Représentants USD FO à cette réunion audio :

CATALA Marie-Jeanne - ESCAVI Edgar - LUNESU Salvatore

**Au travail ou en-dehors, respectez les gestes barrières.
La crise sanitaire est aussi l'affaire de tous.**

IL FAUT CONTINUER :

- **à respecter les gestes barrières** : distanciation physique d'un mètre entre les agents, lavage régulier des mains (avec du savon ou du gel hydro alcoolique), tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans serrer la main et sans embrassades ;
- **à appliquer les mesures d'hygiène**: nettoyage et désinfection des surfaces de travail, des sanitaires et du matériel de travail partagé, aération régulière des locaux, gestion des flux de personnes.